



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES REUNION DU 08 janvier 2019

Membres présents : Max Gouès, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Jacques L'Hour, Jean-Pierre Héréus, Joël L'Anton, Lydie Le Lay et Alain Quéau.

Excusé : néant.

Présence de Jérémy Laot, agent de développement du district 29.

Pièce jointe : une annexe

Réunion à Quimper ouverture de séance à 09 h 30.

Le principal sujet de cette réunion est la mise en place des groupes de la 2^{ème} phase.

1° Courriers courriels :

Passage en revue de tous les courriels reçus depuis la dernière réunion qui ont déjà fait l'objet d'une réponse par le président ou le secrétaire de la commission.

2° Litiges :

Match de brassage 15 D1 poule B du 22/12/18 GDR Guipavas 2 - Gj Rade Mignonne : réserves non recevables car mal formulées sur la qualification et la participation de certains joueurs. La commission a tout de même vérifié la feuille de match de coupe de Bretagne U15 GDR Guipavas 1 contre Lannion FC : tous les joueurs étaient en règle. La commission confirme le résultat acquis sur le terrain à savoir :

- GDR Guipavas 2 : 7 buts, 3 points
- Gj Rade Mignonne : 2 buts, 0 point

Match de brassage U17 D2 poule B du 02/01/19 Quimperlé Fc 2 - Telgruc As :

Suspicion de tricherie inscrite sur la feuille de match à la fin de celui-ci puis confirmée par mail « le coach quimperlois appelait certains joueurs par leur prénom ne figurant pas sur la feuille de match ». La commission ne disposant d'aucun élément tangible confirme le résultat acquis sur le terrain à savoir :

- Quimperlé Fc 2 : 4 buts, 3 points
- Telgruc As : 2 buts, 0 point

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de la ligue de Bretagne.

3° Forfaits :

Forfaits partiels : confirmation des enregistrements.

Forfaits généraux : néant.

Amende en conséquence à inscrire au compte des clubs concernés.

Forfaits partiels annulés :

- Stella Maris Dz contre Clohars Carnoët Us en U14 D2 poule B du 12/12/18 match



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

non joué

- GJ 3 Baies Légion St Pierre Brest en U16 D2 poule A du 22/12/18 match joué
Suppression de l'amende en conséquence.

4° Championnats de 2^{ème} phase :

Les championnats de la 1^{ère} phase sont clos à 10 h 45.

Après examen et prise en compte des différentes demandes de repêchage, montées ou non, nouvelles inscriptions et désistements, la commission procède à la composition des groupes suivant les principes énoncés en annexe.

Catégorie U14 :

11 équipes de D1 quittent le district pour jouer en Ligue. Il est appliqué le critère 4 de l'article 12 du règlement championnat des jeunes (foot à 11) pour désigner le meilleur second de D1 à savoir le goal-average général. Plougastel FC ira en U14 R1.

Il reste donc 35 équipes. La 2^{ème} phase sera composée d'un groupe de 10 équipes en D1 et de 3 groupes en D2, 1 de 9 et 2 de 8 équipes.

Catégorie U15 :

8 équipes de ligue descendent en district ce qui fait un total de 100 équipes pour la 2^{ème} phase ; celle-ci sera composée de 2 groupes de 10 équipes en D1, 4 groupes de 10 équipes en D2 et 4 groupes de 10 équipes en D3.

Catégorie U16 :

5 équipes de ligue descendent en district ce qui fait un total de 26 équipes pour la 2^{ème} phase ; celle-ci sera composée de 1 groupe de 10 équipes en D1, 1 groupe de 9 et 1 groupe de 7 équipes en D2.

Catégorie U17 :

1 seule équipe de ligue descend en district ce qui fait un total de 64 équipes pour la 2^{ème} phase ; celle-ci sera composée de 2 groupes de 10 équipes en D1, 2 groupes de 10 équipes en D2 et 3 groupes de 8 équipes en D3.

Catégorie U18 :

Pas de descente de ligue ce qui fait un total de 22 équipes pour la 2^{ème} phase ; celle-ci sera composée de 1 groupe de 10 équipes en D1 et de 2 groupes de 6 équipes (matches aller/retour) en D2.

Max Gouès rendra compte de tous les éléments le lendemain à la ligue et nous transmettra la nouvelle numérotation de celle-ci pour que Jérémy puisse élaborer la nôtre. Remerciements à Jérémy pour son aide. La numérotation de la phase 1 sera reprise si possible pour la phase 2, les grilles phase 1 et phase 2 étant inversées.

5° Coupes de district :

Pour les catégories U15 et U17 la 2^{ème} journée est programmée le 12/01/19 et la 3^{ème} journée le 19/01/19.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Un tour de mise à niveau est prévu le 09/02/19 pour les catégories U14 et U15 pour qualifier 32 équipes, les 1/16^{ème} de finale étant programmés le 16/03/19 ainsi qu'un tour de mise à niveau pour les catégories U16 et U18.

Les 1/8^{ème} de finale sont prévus le 06/04/19 pour toutes les catégories.

Les équipes participant à la phase 2 des championnats U14, U16 et U18 sont automatiquement engagées dans les coupes de district U14, U16 et U18.

Clôture de la réunion à 15 h 30 (après une pause méridienne) :

Prochaine réunion à Brest, le mercredi 30 janvier 2019.

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES

ANNEXE

REGLES DE CONSTITUTION DES GROUPES DE LA DEUXIEME PHASE (Janvier à mai 2019)



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Catégorie U18

Si 4 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 4 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 3 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 3 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 2 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 2 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 1 seule descente de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec la descente de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 0 descente de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Catégorie U17

Si 5 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 5 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place en D1 ainsi que le meilleur 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D2.

Si 4 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 4 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 3 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 3 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en D1 ainsi que le meilleur 8^{ème}, les autres équipes évoluant en D2.

Si 2 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 2 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 1 seule descente de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec la descente de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place en D1 ainsi que le meilleur 9^{ème}, les autres équipes évoluant en D2.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Si 5 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 7 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} à la 5^{ème} place en D2 ainsi que le meilleur 6^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 4 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 6 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} à la 6^{ème} place en D2, les autres équipes évoluant en D3.

Si 3 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 5 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} à la 6^{ème} place en D2 ainsi que le meilleur 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 2 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 4 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} à la 7^{ème} place en D2, les autres équipes évoluant en D3.

Si 1 seule descente de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 3 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} à la 7^{ème} place en D2 ainsi que le meilleur 8^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Catégorie U16

Si 7 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 7 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et l'équipe classée 1^{ère} en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 6 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 6 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 5 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 5 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 4 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 4 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Catégorie U15

Passage de 3 groupes D1 à 10 équipes en phase 1 à 2 groupes D1 à 10 équipes en phase 2 comme présenté lors de l'AG du district du 23 juin 2017 à Plonévez-du-Faou

Si 11 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 11 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places en D1, les autres équipes évoluant en D2.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Si 10 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 10 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places en D1 ainsi que le meilleur 3^{ème}, les autres équipes évoluant en D2.

Si 9 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 9 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} places en D1 ainsi que les 2 meilleurs 3^{èmes}, les autres équipes évoluant en D2.

Si 8 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 8 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Passage de 3 groupes D2 à 10 équipes en phase 1 à 4 groupes D2 à 10 équipes en phase 2 comme présenté lors de l'AG du district du 23 juin 2017 à Plonévez-du-Faou

Si 11 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 20 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place de D2, les autres équipes évoluant en D3.

Si 10 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 19 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place de D2 ainsi que le meilleur 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 9 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 18 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place de D2 ainsi que les 2 meilleurs 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 8 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 17 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 7^{ème} place de D2, les autres équipes évoluant en D3.

Catégorie U14

1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec :

- l'équipe de D1 ne montant pas en Ligue
- les équipes classées aux 2 premières places des 2 poules de D2 et le meilleur 3^{ème}
- les premiers des 4 groupes de D3,

les autres équipes évoluant en D2.